



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

COMPTE-RENDU CAPL « Liste d'aptitude » Cadres A du 07/11/2016 et CAPL B du 10/11/2016

Les représentants FO présents pour ces 2 CAPL :

*CAP cadres B : Dona COFFI, Frédéric DANO, Sébastien LIEVRE,
Didier LOISEAU et Patrice VIEMON (élus)*

CAPL cadres A : Stella CREPEAU (élue) et Sébastien LIEVRE (expert)

*** Notre déclaration liminaire commune aux 2 CAPL :**

en ligne sur notre site internet...

*** CAPL des cadres B : « liste d'aptitude de C en B » :**

Quelques chiffres :

27 postulants (36 l'an dernier).

Potentialité de retenus pour cette année fixée à 5 pour la Vendée (7 l'an dernier).

A l'issue des débats : 6 dossiers classés « excellents » et 2 dossiers classés « très bons », et donc 19 dossiers restant dans le vivier des « à revoir ». (Pour rappel en 2015 : 8 dossiers classés « excellents » et 4 dossiers classés « très bons »).

Premier constat : cette liste d'aptitude devient de + en + sélective devant la réduction du nombre de retenus année après année !

Cumul sur 5 ans des bonifications des 27 candidats à cette sélection, afin de pouvoir mieux vous situer :

2 dossiers à 9 mois

4 dossiers à 5 mois

5 dossiers à 8 mois

8 dossiers à 4 mois

5 dossiers à 7 mois

2 dossiers à 1 mois

1 dossier à 6 mois

A titre d'information, les 8 dossiers retenus (excellents et très bons) avaient un cumul supérieur ou égal à 7 mois ! Ce n'est bien entendu pas le seul critère retenu par la Direction.

Cette CAPL présidée par Mr Josserand nous a semblé plus ouverte dans la discussion que l'année précédente.

Une liste de 4 noms classés « excellents » avait déjà été diffusée sur Ulysse 85 avant la CAPL (ces 4 noms étaient les 4 dossiers classés « excellents » et « très bons » de 2015 non retenus). C'est donc tout naturellement que ces 4 collègues se retrouvent aux 4 premières places cette année.

2 autres dossiers ont été classés « excellents » lors de cette CAPL.

Après discussion, Mr Josserand, Président de cette CAPL, a décidé de classer 2 autres dossiers dans la liste des « très bons », dossiers qui devraient naturellement se retrouver classés « excellents » l'an prochain.

D'autres dossiers ont été évoqués lors des débats mais selon la direction, certains dossiers méritent d'être consolidés. Mr Josserand et Mr Leca (RH) reconnaissent que cet exercice de classement est très difficile et tente de le rendre le moins subjectif possible...

Vote des OS : FO (Abstention) , Solidaires + CFDT (Contre)

*** CAPL des cadres A : « liste d'aptitude de B en A » :**

Quelques chiffres :

42 postulants (39 l'an dernier).

Potentialité de retenus pour cette année fixée à 2 pour la Vendée (comme l'an dernier).

A l'issue des débats : 3 dossiers classés « excellents » et 2 dossiers classés « très bons », et donc 37 dossiers restant dans le vivier des « à revoir ». (Pour rappel en 2015 : 4 classés « excellents » et 2 classés « très bons »)

Cumul sur 5 ans des bonifications des 42 candidats à cette sélection, afin de pouvoir mieux vous situer :

3 dossiers à 10 mois	8 dossiers à 5 mois
4 dossiers à 9 mois	6 dossiers à 4 mois
1 dossier à 8 mois	2 dossiers à 2 mois
12 dossiers à 7 mois	1 dossier à 0 mois
5 dossiers à 6 mois	

A titre d'information, les 5 dossiers retenus (excellents et très bons) avaient un cumul supérieur ou égal à 7 mois ! Ce n'est bien entendu pas le seul critère retenu par la Direction.

Cette CAPL présidée par Mr Mignon nous a semblé plus sereine dans la discussion que l'année précédente. Une liste de 2 noms classés « excellents » avait déjà été diffusée sur Ulysse 85 avant la CAPL (ces 2 noms étaient les 2 derniers classés « excellents » de 2015 non retenus). C'est donc tout naturellement que ces 2 collègues se retrouvent en première et deuxième place cette année.

Un 3ème dossier a été classé « excellent » lors de cette CAPL, il s'agit d'un des 2 dossiers classés « très bons » l'an dernier. Concernant l'autre dossier classé « très bon » l'an passé, ce collègue ayant été reçu à l'examen professionnel, il ne figure plus dans les postulants cette année.

Après discussion, Mr Mignon, Président de cette CAPL a décidé, afin de donner un peu de visibilité aux prétendants, de classer 2 autres dossiers dans la liste des « très bons ». D'autres dossiers ont été évoqués lors des discussions, mais la concurrence est très rude dans cette CAPL.

Vote des OS : FO (Abstention) , Solidaires (Contre)

REMARQUES GENERALES CONCERNANT CES CAP locales de « liste d'aptitude » :

Les critères de sélection retenus par la direction sont globalement les suivants :

Le cumul des réductions d'ancienneté obtenus, les comptes-rendus d'évaluation des chefs de service, les appréciations littérales, le parcours professionnel, le tableau synoptique, l'engagement de l'agent à accepter la mobilité et la présence d'une mention écrite du chef de service pour l'accès au grade supérieur.

Lorsque nous évoquons des dossiers, il ne s'agit pas de cogérer cette sélection, par essence subjective, mais il s'agit d'obtenir des réponses afin que les collègues puissent mieux se situer et connaître leur chance d'être promu ou non.

Lorsque vous nous contactez, nous pouvons vous donner un éclairage concernant votre dossier et vous aider à le consolider afin qu'il remplisse les critères de sélection imposés par la Direction.

A FO DGFIP, nous restons favorables à la promotion par liste d'aptitude (raison pour laquelle nos élus s'abstiennent lors du vote et ne votent pas contre). Ce que nous dénonçons, ce sont les dérives du système lorsque la subjectivité ou le fait du prince prennent parfois le dessus pour écarter ou promouvoir un dossier !

Ce que nous réclamons avec insistance tous les ans dans ces CAPL, c'est que la Direction locale et les chefs de service soient honnêtes avec les agents postulants, qu'ils soient retenus ou non. Les agents qui passent leur temps « la tête dans le guidon » dans les services méritent un peu plus de considération. Il est inacceptable (*ou maladroit, si l'on veut bien admettre que par moment certains directeurs ou chefs de service puissent déraper à l'insu de leur plein gré...*) de laisser croire à un agent qu'il va accéder à cette promotion alors même que c'est faux.

La Direction et le service RH se sont engagés à recevoir tous les collègues non retenus pour leur donner des explications concernant leur non sélection. Nous vous conseillons vivement de solliciter ces entretiens pour obtenir des réponses précises concernant votre positionnement sur ces listes d'aptitude.

Ne négligez pas de vous faire accompagner par un représentant du personnel de votre choix car nous avons une connaissance et une vision globale des dossiers du fait de notre expérience dans les CAPL, ce qui est souvent très utile pour lire entre les lignes et comprendre les réponses parfois ambiguës ou imprécises que pourraient vous faire la Direction et/ou le RH lors de ces entretiens...

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER, NOTRE SITE INTERNET :

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>